



<b>DEPARTEMENT du GARD</b> <b>ARRONDISSEMENT de NÎMES</b> <b>CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC</b> <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DEL20240222_006/122</b>
	<b>Du 22 FEVRIER 2024</b> <b>à 18 heures 30</b>
<b>NOMBRE :</b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... 24</b> <b>De Votants : ..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 3</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; GIRON Antoine ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Mme LINGERAT Sophie qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc  <b>Etait absent excusé sans procuration : -</b>  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>
<b>Objet :</b> <b>Desserte en eau brute non potable avec BRL -Convention de servitude</b>	

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Afin d'installer un poteau incendie sur le domaine communal, au niveau du Chemin des coteaux de la Vaunage dans le secteur du quartier de la Cascade, il est nécessaire modifier le raccordement au réseau d'eau brute non potable BRL pour la pose d'un branchement de 60m3/h pour un usage appoint incendie selon les modalités suivantes :

- Raccordement sur conduite DN300
- Terrassement et pose de conduite DN 100
- Pose d'un abri compteur
- Frais administratif

Le montant des travaux est estimé à 13 472,01€ TTC.

L'alimentation de ce poteau incendie, nécessitant le passage d'un raccordement sur le domaine privé de la Commune, parcelle section BK n° 20, il est nécessaire d'établir une convention de servitude entre la commune de Caveirac et la société BRL.

Ce document est annexé à la présente.

Le Conseil Municipal,  
 après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le projet de convention entre la société BRL et la commune pour le passage d'un raccordement sur le domaine privé, parcelle communale section BK n° 20, qui servira à alimenter un poteau incendie tel que défini ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer ladite convention de servitude avec la société BRL

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer le devis et à engager les travaux de cette opération

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **26 FEV. 2024**

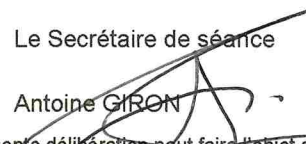
Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de séance

Antoine GIRON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>